

AGORA

La lettre du Conseil de développement de Lille métropole

N°8 - Juin / Juillet / Août 2011

EDITO

Francis Calcoen

Vice-Président
du Conseil
de développement
de Lille métropole



Depuis sa création et avec ses travaux très divers, le Conseil de développement de Lille métropole et ses membres sont confrontés aux mêmes enjeux et défis toujours renouvelés : débat, décentrage, ouverture et liberté.

Il s'agit de débattre en faisant **dialoguer** et se **confronter des approches très différentes**. La diversité des origines, des expériences et des engagements de chacun est une richesse essentielle, mais le risque de la spécialisation dans la composition des groupes de travail existe toujours.

Pour chacun, le défi est d'accepter alors de se décentrer et d'être décentré : rester évidemment porteur de ses engagements et convictions, mais les dépasser dans une **vision collective** et pour le collectif.

On retrouve donc l'ouverture à d'autres horizons, à d'autres temporalités, à d'autres regards, à d'autres analyses, à d'autres territoires.

Cela se passe dans un esprit de liberté qui est condition et gage d'une responsabilité assumée. C'est en gardant une **grande liberté d'analyse et de proposition** qu'un Conseil de développement remplit sa mission qui ne se confond pas avec celle des décideurs politiques.

Sommaire

L'actualité du Conseil	p.1
Dossier: Le SCOT et le citoyen	p.2
Quoi, qu'est-ce ? Le Plan Local de l'habitat 2.....	p.4
Du côté du Forum.....	p.4
Zoom sur : V'Lille	p.4
La parole à Virginie COUCKE	p.4

L'actualité du Conseil



Le Conseil de développement de Lille métropole a lancé deux nouveaux groupes de travail.

Le groupe « **Habiter et Habitat durable** » a pour objectif de faire des propositions concrètes à LMCU pour une meilleure prise en compte de la vie des habitants dans les politiques communautaires de l'habitat en intégrant la question des services, des modes de déplacements et transports, des logements et du cadre de vie.

Le groupe de travail « **Aménagement numérique** » qui s'est créé à la suite d'une saisine de Lille Métropole Communauté urbaine, a pour objectif d'identifier les enjeux économiques, sociaux et sociétaux que pose la question de l'aménagement numérique dans la métropole lilloise. En effet, l'accès au haut débit est essentiel au développement de notre territoire, c'est un enjeu pour l'attractivité, pour l'emploi, les transports, la culture, la cohésion sociale...

Rappelons que les membres du Conseil de développement sont composés de représentants des mondes économique et sociétal de Lille métropole, ainsi que de citoyens : c'est cette diversité qui fait la richesse des avis et propositions du Conseil à Lille métropole.

AGENDA

Séances plénières du Conseil de développement :

- **Judi 6 octobre** - 17h30
à Lille Métropole Communauté urbaine
- **Mercredi 14 décembre** - 17h30
à Lille Métropole Communauté urbaine



Le Conseil de développement de Lille métropole vient de rendre son avis sur le diagnostic pour le projet de SCOT de Lille métropole. Il est associé à l'ensemble de la procédure d'élaboration de ce document stratégique d'aménagement pour le territoire. Prochaine étape, une contribution au programme d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (PADD), véritable document politique du SCOT.

Pour ce faire, il souhaite ouvrir le débat à l'ensemble de la société civile de Lille métropole afin que puissent être restituées les préoccupations nombreuses des citoyens sur leur bassin de vie. En quoi ce SCOT et le travail du Conseil de développement concernent-ils tous les habitants de Lille métropole ?

Questions à...

En quoi le SCOT peut avoir un impact sur votre vie quotidienne et/ou votre activité professionnelle ?

Laurent BAZIN

Président du Centre des Jeunes Dirigeants Lille Métropole



« Le Schéma de Cohérence Territoriale doit permettre d'améliorer l'attractivité de notre territoire métropolitain en prenant en compte toutes ses dimensions, qu'elles soient économiques, sociales, sociétales ou environnementales. En lien avec l'ensemble des parties prenantes, le SCOT doit devenir un outil permettant de développer non seulement l'habitat et les infrastructures routières, mais aussi faciliter la mobilité et la communication numérique. Il permettra ainsi le développement des entreprises et l'émergence de pôles de compétitivité, pour apporter à notre territoire de nouvelles richesses économiques et sociales. »

aussi réfléchir à des modes de déplacements alternatifs, développer l'artisanat local, notamment en visant la rénovation du bâti. Au-delà du nécessaire volet économique et de l'innovation contrôlée, la qualité de vie de l'ensemble des habitants d'un territoire et le bien vivre sont aussi des critères d'excellence à intégrer de manière transversale au sein du SCOT. »

André SONNEVILLE

Représentant les territoires voisins belges au Conseil de développement de Lille métropole



« Les projets métropolitains impactent les territoires voisins, notamment les territoires belges frontaliers. La réflexion du Conseil de développement sur le SCOT permet un partage d'informations, une communication et un échange d'idées entre les instances administratives françaises et belges. Les projets d'habitat, d'urbanisme, de développement économique peuvent ainsi être plus cohérents et tenir véritablement compte des territoires frontaliers, par exemple pour la construction de ponts, le développement du réseau routier, le transport fluvial, l'emploi, le tourisme, la culture.... »

Anita VILLERS

Présidente d'Environnement et Développement Alternatif



« La réflexion autour du SCOT doit permettre de chercher un équilibre sur l'ensemble du territoire métropolitain. Par exemple, garder du foncier pour une forme d'autonomie alimentaire en favorisant les circuits courts agricoles. C'est



Pôle d'échanges de Tourcoing

Réconcilier les citoyens avec leur futur

Il n'y a pas de fatalisme, mais se projeter à 30 ans suppose qu'on en mesure clairement l'impact déterminant sur son quotidien. Où vais-je (ou mes enfants) pouvoir habiter demain ? Mes déplacements vont-ils être facilités à l'avenir ? Où mon entreprise pourra-t-elle s'épanouir ? L'évolution du climat et les choix énergétiques vont-ils remettre en cause mes conditions de vie et mon comportement ? Les grands investissements annoncés dans le sport, l'université, la recherche vont-ils créer plus et de meilleurs emplois ? Nos voisins belges sont-ils des alliés ou des concurrents ?

Le SCOT s'efforce d'apporter **des réponses articulées et cohérentes à ces interrogations sur le long terme à l'échelle métropolitaine**, en dialogue avec tous les acteurs et territoires (entreprises, citoyens, associations, collectivités locales, État, Europe et Monde).

C'est dans son quotidien que le citoyen comprend l'importance d'un habitat de qualité, accessible à tout point de vue (localisation, prix, adaptation aux ménages), d'infrastructures pour mieux vivre ensemble (lieux de médiation, espaces de rencontre, structures de solidarité...), de moyens collectifs et individuels de se déplacer, se former, travailler, se divertir... Le citoyen doit donc être informé des enjeux, sur la base des connaissances disponibles puis des choix et des arbitrages publics que représente le SCOT.



Les citoyens deviennent sensibles aux inégalités grandissantes, à la marginalisation voire l'oubli de certains lieux ou groupes humains. Transformer ces handicaps en atouts, remédier à des situations critiques peuvent être source de mobilisation, redécouverte de valeurs et un élément de sens si l'action publique s'inscrit dans **une gouvernance de rassemblement et de respect de tous**.

Elaborer un SCOT de progrès

C'est ce à quoi pense et sert le Conseil de développement, riche de ses 180 citoyens dans leur diversité, représentativité, enthousiasme, par leur expérience ou leur jeunesse. Le SCOT fait de la prospective, met du bon sens retrouvé à construire un avenir partagé, impose des priorités bien définies et articule les compétences. Il permet un équilibre entre solidarité et rayonnement, entre les habitants et les usagers de l'extérieur, entre réponses aux besoins identifiés et préparation du chemin du futur, entre le cœur et les périphéries de la Métropole.



Euraille

La réponse citoyenne se construit progressivement pendant les 2 à 3 ans d'élaboration du SCOT puis dans les années de sa mise en œuvre. Le mieux vivre ensemble doit prendre le pas sur la seule efficacité financière à court terme et sur une logique purement institutionnelle du « chacun à sa place » pour **déboucher sur la meilleure réponse aux difficultés recensées par les citoyens**.

Les décisions du Grenelle 1 et 2 enrichiront certes le SCOT mais en complexifieront aussi son élaboration. Les inquiétudes nées de la dernière réforme territoriale montrent clairement les manques de la décentralisation de 1982 et le besoin de cohérence, d'appropriation et de compréhension des nouveaux outils, instruments et processus. Le SCOT, né il y a une dizaine d'années, peut être un des moyens de remettre le citoyen au cœur de son territoire et de le réconcilier avec son futur. Au Conseil de développement d'être ce facilitateur d'un dialogue constructif.



Eurasanté - Loos

LEXIQUE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle du territoire de plusieurs communes, l'organisation du territoire et l'évolution des zones urbaines, en équilibre avec les zones industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Il a été instauré par la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000. Il remplace le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Le SCOT fixe le cadre de toutes les politiques publiques (habitat, développement économique, déplacements...) qui doivent être compatibles avec ce «supra» document d'urbanisme.

DOCUMENTATION

▪ Avis du Conseil de développement sur le diagnostic du SCOT – avril 2011

<http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>

▪ Schéma de cohérence territoriale : contenu et méthodes
CERTU, mai 2004

▪ La démarche SCOT - témoins : la concertation dans l'élaboration des SCOT.

Journée d'échanges du 12 mai 2004

AMF ; DGUHC ; CERTU ; FNAU ; Club des maîtres d'ouvrage de SCOT

Ces documents sont consultables à la documentation de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole ouverture mercredi de 14h à 18h sans RDV.

▪ <http://www.scot-lille-metropole.org>

Le médico-social « transfrontalier »

Le Forum de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a constitué un groupe de travail copiloté par Claudie Bossut, Daniel Hubermont et Jan Deleu sur le thème: « *La coopération transfrontalière dans le domaine de la santé et du médico-social* ». Ce groupe, après audition d'experts français et belges (wallons et flamands), a rendu ses conclusions lors de l'assemblée plénière du 19 mai 2011. Le constat des difficultés rencontrées par les habitants de l'Eurométropole à franchir la frontière, pour des soins ou des accueils en établissements médico-sociaux amène à proposer une meilleure collaboration entre les services compétents dans les 3 régions de l'Eurométropole avec pour objectifs :

- une évaluation des besoins et une programmation concertée des projets,
- l'élargissement des accords pour la santé au

médico-social,

- le partage d'expertise notamment par des rencontres entre professionnels et la mise en commun d'outils notamment les équipements coûteux,

- la mise en place d'une plate-forme d'information pour le public et les professionnels.

Une première réalisation concrète: le **séminaire sur l'accueil des personnes âgées dans l'Eurométropole le 23 mai 2011** à Mouscron a réuni des professionnels.



Quoi qu'est-ce ?

Le Programme Local de l'Habitat 2 (2012-2018)

Le Programme Local de l'Habitat 2 (PLH2) est le document stratégique de programmation et de mise en œuvre de la **politique de l'habitat de Lille Métropole** pour les six prochaines années. Ce programme concerne tous les segments du parc de logements et toutes les catégories de population.

A partir d'un diagnostic, le PLH2 définit des orientations stratégiques et des principes

d'interventions des politiques publiques. Les enjeux identifiés sont déclinés dans un programme d'actions territorialisé et opérationnel.

L'ambition d'un PLH est de permettre à toutes les catégories de la population de se loger dans des conditions décentes à des prix et des loyers adaptés à leurs ressources dans des logements accessibles.

V'lille

En septembre 2011, une nouvelle offre de mobilité sera proposée aux habitants de Lille Métropole: V'lille. C'est le Vélo en Libre Service VLS, un **système de location de 1100 vélos en libre service** intégré au réseau de transport en commun Transpole et c'est une **location de 3000 Vélos en Longue Durée** de 1 à 12 mois dénommée VLD, 24h/24 et 7jour/7.

Les 110 premières stations seront implantées à Lille, Mons en Baroeul et La Madeleine.

Depuis mai 2011, les préinscriptions sont possibles.

En 2012, V'lille sera lancé à Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq.

Créer une **dynamique pour faciliter l'usage du vélo** et organiser une offre de vélo unique par son ampleur et sa diversité sont les objectifs de V'lille sur le territoire de Lille Métropole.

www.vlille.fr



La parole à...



Virginie COUCKE

représentant les territoires voisins belges
au Conseil de développement de Lille métropole

« Quand l'université 'Katholieke Universiteit Leuven' (Kulak) a décidé dans les années 60 d'ouvrir un campus à Kortrijk, il s'agissait surtout de rendre l'enseignement universitaire plus accessible aux étudiants de la périphérie. Aujourd'hui ce n'est plus suffisant : **une université doit prouver son excellence dans l'enseignement et dans la recherche**. C'est pourquoi, à la Kulak, les groupes de recherches, ont développé depuis longtemps des coopérations avec des centres de recherche du monde entier. Mais rarement avec Lille.

L'ouverture de la société civile lilloise vers la Belgique et la Flandre Belge en particulier a changé le positionnement stratégique de notre université. Au lieu de figurer dans la périphérie, notre campus se situe aujourd'hui au centre d'une métropole vivante, lieu d'un vaste champ de centres de recherche avec lesquels nous menons des projets novateurs. Franel, le logiciel internet gratuit d'apprentissage des

langues (néerlandais/français), développé avec les universités de Lille3 et U.Mons, en est un bel exemple (www.franel.eu). Aussi, en 2010, la Kulak a signé un accord de coopération avec le PRES Université Lille Nord-de-France pour formaliser cette volonté réciproque d'optimiser nos ressources humaines.

Mais il reste encore beaucoup à faire. La langue peut freiner les opportunités et les cultures étant différentes, on ne se comprend pas toujours. Pour surmonter cela, **il faut se rencontrer, se parler, apprendre à se comprendre**. Un projet Interreg, entre la Kulak, le PRES Université Lille Nord-de-France et les Facultés universitaires catholiques de Mons, envisage de développer des échanges d'étudiants et de professeurs entre les trois régions et d'établir un « Honours College » transfrontalier.

Dans le monde universitaire aussi, participer à la vie voisine, c'est se développer soi-même et notre territoire. »

Directeur de la publication : Didier Paris

Rédaction : Claudie Bossut, Jean-Marie Erneq, Christian Laidebeur, Anne Collot et l'équipe de coordination du Conseil

Crédits photos : Sylvain Broussard, Lille Métropole Communauté urbaine, Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole, Conseil de développement de Lille Métropole

Impression : LMCU, 1 rue du Ballon, Lille - Dépôt légal : mars 2009 - ISSN : 2101-6615

Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole (Appui technique) - Espace international, 299 Boulevard de Leeds, 59777 Euraille - Tél. : (0033) (0)3.20.63.33.54 - Fax : (0033) (0)3.20.63.73.99

Mail : conseildeveloppement@lillemetropole.fr - <http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>